

# TRAIL DES PASSERELLES DU MONTEYNARD

## Édition 2017 – 11 au 16 JUILLET 2017

# RÈGLEMENT

### Article 1 : Présentation de l'épreuve

A/ Le **Trail des Passerelles du Monteynard** est un événement participatif de course à pied en montagne composé de six épreuves et une randonnée :

- **La Verticale du Sénépi (Kilomètre Vertical : 3,5km – 1000m D+)**
- **Le 3<sup>e</sup> Poste (16km – 800m D+)** seul ou en relais de 2 coureurs
- **La Rando des Passerelles (12km – 400m D+)**
- **Le Trail de l'Ebron (15km – 600m D+)**
- **Le Trail de Côte Rouge (23km – 1100m D+)**
- **Le Trail des Passerelles (39km – 2100m D+)**
- **La Grande Course (65km – 3500m D+)** seul ou en relais de 3 coureurs

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et se déroule en conformité avec la réglementation 2017 des courses hors stade.

B/ le **Trail des Passerelles du Monteynard** est organisé par **Idée Alpe** avec le soutien du Taillefer Trail Team, des communes traversées, et de divers associations.  
Idée Alpe – 21 Rue du Béal – 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES – 04 76 40 19 22

### C/ Distances et dénivelés :

Nous avons pris pour référentiel de mesurage des distances et dénivelés de toutes ces épreuves la plateforme ©**Openrunner**. Comme tout outil de mesure, il comporte son incertitude de mesure, et vous serez nombreux à mesurer le jour de l'épreuve des distances et dénivelés légèrement inférieurs ou supérieurs à ceux annoncés avec vos montres GPS...

D'autre part, évoluant dans des espaces naturels, en cohabitant avec les personnes exploitants à l'année les territoires que vous traverserez (agriculteurs, ONF, SIVOM, ...), nous devons parfois apporter des évolutions à nos parcours entre l'annonce des distances et la date des épreuves, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours.

Ces distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs.

## Article 2 : Détails des épreuves

### MARDI 11 JUILLET 2017

- **Verticale du Sénépi - Kilomètre Vertical (3,5km – 1000m D+) :**
  - Départ : **Mayres-Savel à partir de 17h30**
  - Format *contre-la-montre* : départ des concurrents toutes les 30s
  - Arrivée : **sommet du Sénépi**
  - 100 dossards disponibles

### MERCREDI 12 JUILLET 2017

- **Le 3<sup>e</sup> Poste (16km – 800m D+) :**
  - Départ : **Prunières à 19h30**
  - Arrivée : Musée **Mine Image** à la **Motte-d'Aveillans**
  - 500 dossards disponibles
  - 2 formats : Individuels ou Relais à 2 coureurs
    - En relais le point de relais intermédiaire est alors le Puits de Susville, km 5,5

### VENDREDI 14 JUILLET 2017

- **Courses Enfants**
  - **Treffort (plage) à 18h**

### SAMEDI 15 JUILLET 2017

- **Trail de l'Ebron (15km – 600m D+) :**
  - Départ : **Treffort (plage) à 9h45 et 10h05**
  - Arrivée : **Treffort (plage)**
  - 1 000 dossards disponibles
- **Trail de Côte Rouge (23km – 1100m D+) :**
  - Départ : **Treffort (plage) à 15h30 et 15h50**
  - Arrivée : **Treffort (plage)**
  - 1 200 dossards disponibles
- **Rando des Passerelles (12km – 300m D+) :**
  - Départ : **Mayres-Savel (plage) à partir de 9h30**
  - Arrivée : **Treffort (plage)**
  - 350 dossards disponibles
  - **Navette en bateau pour se rendre au départ à la plage de Savel**
  - *Ce transfert bateau est inclus, le choix de votre horaire se fait lors de votre inscription*

### DIMANCHE 16 JUILLET 2017










- **La Grande Course (65km – 3500m D+) :**
  - Départ : **La Mure à 5h30**
  - Arrivée : **Treffort (plage)**
  - 650 dossards individuels et 200 dossards relais disponibles
  - 2 formats : Individuels ou Relais à 3 coureurs
  - En relais les 2 points de relais intermédiaires sont alors :
    - Musée Mine Image, km 23
    - Mayres-Savel village, km 50,5
- **Trail des Passerelles (39km – 2100m D+) :**
  - Départ : **Treffort (plage) à 8h et 8h20**
  - Arrivée : **Treffort (plage)**
  - 1 300 dossards disponibles

*Attention, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés*

### Article 3 : Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

Le règlement fédéral de la FFA définit les catégories d'âges minimum de chaque course :

Catégories	Cadets	Juniors	Espoirs Séniors Vétérans
Années de naissance	2000-2001	1998-1999	1997 ou avant
Distance maximale autorisée *	15 km	25 km	illimitée
<b>Verticale du Sénépi</b> 	X	✓	✓
<b>Le 3<sup>e</sup> Poste Individuel</b> 	X	✓	✓
<b>Le 3<sup>e</sup> Poste Relais à 2</b> 	✓	✓	✓
<b>Rando des Passerelles</b> 	✓	✓	✓
<b>Trail de l'Ébron</b> 	✓	✓	✓
<b>Trail de Côte Rouge</b> 	X	✓	✓
<b>Trail des Passerelles</b> 	X	X	✓
<b>La Grande Course Individuel et Relais à 3</b>  	X	X	✓

\* Pour les épreuves de type « Kilomètre Vertical », le règlement FFA précise qu'elles sont ouvertes aux coureurs à partir de Juniors, même si la distance est inférieure à 15km

## Article 4 : Pièces justificatives

A/ A l'exception des participants à la « Rando des Passerelles » tous les concurrents devront présenter :

- soit leur licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Running, Pass'Running ou Athlé Entreprise
- soit la licence de la FFTRI, FFCO ou Pentathlon moderne faisant apparaître clairement la mention athlétisme ou course à pied en compétition
- soit une licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du Code du Sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- soit **un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique du sport en compétition - de l'athlétisme en compétition - de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Par ailleurs, un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits lors du retrait des dossards.

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.










B/ Les participants à la « Rando des Passerelles » ou aux épreuves Enfants ne devront fournir ni licence, ni certificat médical.

C/ Les mineurs devront être accompagnés par leurs parents ou fournir une autorisation parentale éditée sur papier libre, date et signée.

## Article 5 : Tarifs des Inscriptions

Inscriptions sur internet, jusqu'au 10 Juillet 2017, dans la limite des places disponibles

=> <http://trail-passerelles-monteynard.fr/participer/>

	Jusqu'au 31/12/2016	Du 01/01/2017 au 15/04/2017	Du 16/04/2017 au 30/06/2017	À partir du 01/07/2017
<b>Verticale du Sénépi</b> 	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>	<b>15 €</b>
<b>Le 3<sup>e</sup> Poste Individuel</b> 	<b>14 €</b>	<b>14 €</b>	<b>14 €</b>	<b>18 €</b>
<b>Le 3<sup>e</sup> Poste Relais à 2</b> 	<b>18 €</b>	<b>18 €</b>	<b>18 €</b>	<b>22 €</b>
<b>Rando des Passerelles</b> 	<b>15 €</b>	<b>15 €</b>	<b>18 €</b>	<b>22 €</b>
<b>Trail de l'Ébron</b> 	<b>15 €</b>	<b>15 €</b>	<b>20 €</b>	<b>25 €</b>
<b>Trail de Côte Rouge</b> 	<b>22 €</b>	<b>22 €</b>	<b>28 €</b>	<b>30 €</b>
<b>Trail des Passerelles</b> 	<b>30 €</b>	<b>35 €</b>	<b>40 €</b>	<b>45 €</b>
<b>La Grande Course Individuel</b> 	<b>45 €</b>	<b>50 €</b>	<b>55 €</b>	<b>65 €</b>
<b>La Grande Course Relais à 3</b> 	<b>66 €</b>	<b>75 €</b>	<b>90 €</b>	<b>100 €</b>

### Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Les frais d'inscription
- Le cadeau souvenir
- Le chronométrage officiel par puce électronique (sauf Rando des Passerelles)
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours

## Article 6 : Remboursement / Désistement / Annulation.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...).

En cas d'annulation de la part d'un concurrent :

- A/ Annulation intervenant plus de 20 jours avant l'épreuve, soit jusqu'au 27 juin 2017

En cas d'annulation de la participation du concurrent avant le 28 juin 2017, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 6 euros pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

- B/ Annulation intervenant dans les 20 jours précédents l'épreuve, soit à partir du 28 juin 2017









Toute annulation survenant pendant les 20 jours précédents l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif. La déduction des 6 euros forfaitaires sera réalisée. Toute demande de remboursement devra impérativement être faite au plus tard dans un délai de 3 jours après l'épreuve, date de l'e-mail ou cachet de la poste faisant foi, et contenir tous les justificatifs adéquats :

- [anthony@idee-alpe.fr](mailto:anthony@idee-alpe.fr)
- Idée Alpe – 21 rue du Béal – 38 400 Saint-Martin-d'Hères

## Article 7 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une licence sportive en cours de validité, ou d'un certificat médical (cf article 4 du présent règlement)

Les horaires et lieux sont les suivants :

	Mardi 11/07 16h30-17h30	Mercredi 12/07 17h30-19h15	Vendredi 14/07 16h-20h	Samedi 15/07 8h-19h	Dimanche 17/07 4h30-5h15	Dimanche 17/07 6h30-7h45
	Mayres-Savel	Musée <i>Mine Image</i>	Treffort (plage)	Treffort (plage)	La Mure (mairie)	Treffort (plage)
Verticale du Sénépi 	✓	X	X	X	X	X
Le 3 <sup>e</sup> Poste 	X	✓	X	X	X	X
Mini-Trails 	X	X	✓	X	X	X
Rando des Passerelles 	X	X	✓	✓	X	X
Trail de l'Ébron 	X	X	✓	✓	X	X
Trail de Côte Rouge 	X	X	✓	✓	X	X
Trail des Passerelles 	X	X	✓	✓	X	✓
La Grande Course 	X	X	✓	✓	✓	X

## Article 8 : Dossard et n° de dossard



Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## Article 9 : Matériel

Sur chaque épreuve, un certain nombre d'équipements et matériels sont obligatoire, et d'autres conseillés. Des contrôles seront effectués sur le matériel obligatoire, lors du départ ou des différents points du parcours. Tout concurrent n'étant pas en mesure de présenter tout ou partie du matériel obligatoire pourra être mis hors course ou avoir des minutes de pénalités.

	Réserve d'eau	Réserve alimentaire	Couverture de survie	Sifflet	Coupe vent	Téléphone portable	Lampe Frontale
<b>Le 3<sup>e</sup> Poste</b> 	0,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	Obl.
<b>Verticale du Sénégal</b> 	0,5 L	Cons.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	
<b>Rando des Passerelles</b> 	0,5 L	Cons.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	
<b>Trail de l'Ébron</b> 	0,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	
<b>Trail de Côte Rouge</b> 	0,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	Obl.
<b>Trail des Passerelles</b> 	1,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.	
<b>La Grande Course</b> 	1,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.

**Obl.** : Obligatoire // **Cons.** : Conseillé

Les bâtons télescopiques seront tolérés mais devront impérativement être repliés lors du départ



## Article 10 : Ravitaillements

Chaque parcours sera ponctué de points de ravitaillements et de points d'eau :

- **Kilomètre Vertical (3,5km)** : 1 ravitaillement léger à l'arrivée
- **Le 3<sup>e</sup> Poste (16km)** : 1 ravitaillement sur le parcours
- **Rando des Passerelles (12km)** : 1 ravitaillement sur le parcours
- **Trail de l'Ebron (15km)** : 1 ravitaillement sur le parcours
- **Trail de Côte Rouge (23km)** : 2 ravitaillements sur le parcours
- **Trail des Passerelles (39km)** : 4 ravitaillements sur le parcours
- **La Grande Course (65km)** : 6 ravitaillements sur le parcours + 1 point d'eau

Tous les parcours disposent en plus d'un ravitaillement à l'arrivée.

## Article 11 : Chronométrage

Excepté la Rando des Passerelles et les courses Enfants, tous les concurrents se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non-rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

## Article 12 : Barrières horaires

- **Le Trail de l'Ebron (15km)** : calculées à une moyenne de **4 km/h**
  - Au ravitaillement du Centre Equestre / Maissenas (km 7,5) à **12h**
- **Le Trail de Côte Rouge (23km)** : calculées à une moyenne de **4 km/h**
  - Au ravitaillement de Monestier de Clermont (km 16) à **19h50**
- **La Grande Course (65km)** : calculées à une moyenne de **4,5 km/h**
  - Au point d'eau du Hameau « Les Côtes » à La Motte-Saint-Martin (km 32) à **12h40**
  - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 50,5) à **16h30**
  - Barrière de déviation au pied de l'ascension de Côte Rouge (km 58) à **17h (5 km/h)**
- **Le Trail des Passerelles (39km)** : alignées sur celles de « La Grande Course – 65km »
  - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 23,5) à **16h30**
  - Barrière de déviation au pied de l'ascension de Côte Rouge (km 31) à **17h (5 km/h)**

*Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires différentes en cours d'événement, en fonction des conditions météorologiques (forte chaleur, intempéries...) notamment.*

Concernant la barrière de déviation située au pied de l'ascension de Côte Rouge lors des 2 épreuves du dimanche, nous avons considéré de façon indépendante :

- Qu'il fallait tenir une moyenne de 4,5 km/h pour être autorisé à rallier l'arrivée
  - les 2 premières barrières sont donc des barrières d'élimination, calculées à 4,5 km/h
- Qu'il fallait tenir une moyenne de 5 km/h pour effectuer la totalité du parcours
  - la 3e barrière est une barrière de déviation, calculée à 5 km/h

Les coureurs tenant une moyenne située entre 4,5 et 5 km/h pourront rallier l'arrivée, mais sans effectuer la dernière ascension (secteur Côte Rouge) et finiront par le bord du lac. Ils seront classés après les *finishers* du parcours total, dans leur ordre d'arrivée, sur la distance de **62km / 3200m D+**.

Cette décision a été prise et validée année après année, aux vues de l'état de santé de nombreux coureurs à ce moment-là de la course.

## Article 13 : Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

## Article 14 : Modifications, neutralisations et Annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## Article 15 : Comportement des participants / respect de l'environnement

### A/ Secours et entraide

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Les médecins et secouristes présents sur l'épreuve ont toute autorité pour mettre hors course et arrêter un concurrents selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure...

### B/ Traversée des passerelles

Il est interdit de courir lors de la traversée des Passerelles himalayennes : tout concurrent ayant été vu en train de courir sur les passerelles sera mis hors course

### C/ Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement ou à l'arrivée. Tout concurrent qui sera vu en train de jeter des déchets dans la nature sera donc mis hors course.

## Article 16 : Assurances

### **Responsabilité civile :**

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

### **Individuelle accident :**

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

### **Domage matériel :**

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

### **Vol et disparition :**

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

## Article 17 : Loi Informatique et Liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [anthony@idee-alpe.fr](mailto:anthony@idee-alpe.fr) en indiquant leurs coordonnées.

## Article 18 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## Article 19 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation au **Trail des Passerelles du Monteynard** implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

**L'organisation vous souhaite une belle course !**

**Trail** des Passerelles  
du Monteynard